

Edmonton, le 11 octobre 2024

Appel d'offres : CSCN-2024-60-03

Recrutement d'un directeur du scrutin des élections scolaires du Conseil scolaire Centre-Nord du 20 octobre 2025.

Date d'émission : 11 octobre 2024

Date de clôture : 22 novembre 2024 à 16h



Robert Lessard
Directeur général
Conseil scolaire Centre-Nord

Dans le but de faciliter la langue française à l'écrit, le CSCN préconise l'utilisation du genre masculin et la nouvelle orthographe.

Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN)

Le CSCN offre une éducation en **français langue première de la maternelle à la 12e année** selon le programme d'enseignement prescrit par le ministère de l'Éducation de l'Alberta (Alberta Education). Plus de 4 400 élèves fréquentent nos 21 écoles francophones (publiques et catholiques) et près de 500 employés y travaillent. Nous offrons à tout enfant sous notre juridiction une éducation de qualité dans un climat qui valorise le sens d'appartenance à la communauté francophone et à la société canadienne et mondiale. En tant que contractuel du CSCN, vous contribuerez à une équipe dynamique et dévouée dont les membres travaillent ensemble pour fournir à notre clientèle une éducation de premier plan.

Mandat

Le directeur du scrutin est responsable de la gestion du processus assurant les élections scolaires qui auront lieu le 20 octobre 2025. Les élections scolaires permettent la formation du Conseil élu du Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN). Le Conseil élu agit comme conseil d'administration du CSCN et comprend six conseillers dont trois sont des conseillers catholiques et trois sont des conseillers publics. La loi sur les élections locales (Local Authorities Election Act) et la loi sur l'éducation (Education Act) encadrent les élections et les responsabilités des conseillers scolaires.

Le mandat du directeur porte surtout sur le travail de préparation, de communication et de gestion pour la tenue des élections scolaires conformément aux règles, lois et aux politiques et procédures du Conseil scolaire Centre-Nord. Ainsi, il s'agit pour le directeur du scrutin d'organiser et gérer les élections scolaires.

Responsabilités

Les responsabilités comprennent les éléments suivants, sans nécessairement s'y limiter:

- préparer la documentation nécessaire pour les candidats potentiels;
- préparer et distribuer des communications et toute publicité relatives à la tenue des élections;
- recruter et former des responsables de la réception des candidatures;
- recevoir des mises en candidatures;
- communiquer et diffuser l'information avec les personnes déposant leur candidature;
- recruter, former et assermenter des scrutateurs
- organiser un ou des forums pour les candidats;
- assurer le déroulement du scrutin incluant la préparation, distribution et retour du matériel nécessaire à la tenue des élections;
- compiler et divulguer des résultats;
- préparer un rapport de fin de mandat avec recommandations;
- possiblement coordonner un recensement des électeurs;
- effectuer les autres tâches associées à ce projet à la demande de la directrice des affaires corporatives ou du directeur général incluant l'obtention de la formation nécessaire à l'accomplissement des tâches.

Durée du contrat

Le contrat débutera le 16 décembre 2024 et se terminera le 7 novembre 2025.

Nature de l'entente : contractuel

À titre de directeur du scrutin, vous agissez comme contractuel et à ce titre, vous reconnaissez que vous n'êtes pas un employé du Conseil et vous vous engagez à assumer toutes les responsabilités qui vous incombent à titre de contractuel conformément aux lois en vigueur, incluant, sans s'y limiter, les lois et règlements régissant les impôts sur le revenu, le Workers Compensation Act, le régime de pension du Canada ainsi que l'assurance emploi. Le contractuel devra signer une entente de non-divulgence et présenter périodiquement un rapport synthèse à la personne qui assure sa supervision

Confidentialité

Le contractuel retenu devra signer un serment de confidentialité. Le contractuel reconnaît également qu'il adhère aux règles éthiques et au code déontologique entourant le fonctionnement du CSCN. En ce sens il accepte le cadre des responsabilités qui incombent à l'exercice des rôles des intervenants du milieu scolaire.

Qualifications du contractuel

- Être citoyen canadien;
- Avoir au moins 18 ans;
- Avoir de l'expérience dans la réception et la consignation des renseignements personnels et avoir l'habitude de remplir divers documents et formulaires;
- Avoir de l'expérience de travail avec le public;
- Avoir de l'expérience en résolution de conflits;
- Faire preuve de jugement et de tact;
- Demeurer poli et courtois (faire preuve de professionnalisme); et
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse au sens de la Loi sur les élections des autorités locales ou de la Loi électorale.

SOUSSION

Contenu de la proposition

La proposition devra présenter, de façon détaillée, comment le contractuel compte s'y prendre pour assurer la réalisation des élections scolaires au CSCN. La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- les coordonnées du soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéros de téléphone);
- la description des antécédents professionnels du contractuel et son nombre d'années d'expérience dans des mandats similaires et un curriculum vitae;
- des exemples de mandats similaires avec références de clients;
- une description détaillée de l'approche proposée et des échéanciers pour assurer la réalisation des élections ;
- le coût total des honoraires professionnels et toutes autres dépenses nécessaires à l'accomplissement du mandat.

Critères d'évaluation des soumissions

Éléments d'évaluation	Poids
Compétences du contractuel, antécédents professionnels, mandats similaires	35%
Méthodologie proposée pour assurer la réussite des élections scolaires	25%
Références professionnelles et autres réalisations pertinentes au mandat	20%
Contenu de la proposition et cohérence des informations fournies en lien avec les renseignements demandés	20 %

Adjudication du contrat

Le contrat sera adjugé au mérite. Le CSCN se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute proposition. Le CSCN n'est pas tenu d'accepter la soumission la moins dispendieuse.

Renseignements sur le processus de l'appel d'offres

Robert Lessard, directeur général du CSCN : directiongenerale@centrenord.ab.ca

Date limite de dépôt de la soumission

La candidature doit être reçue au plus tard à l'adresse suivante elections@centrenord.ab.ca. Ou en personne au bureau central du CSCN : 8627, rue Marie-Anne-Gaboury (91 St.), bureau 322, Edmonton, Alberta T6C 3N1

Renseignements

Robert Lessard, directeur général
elections@centrenord.ab.ca, 780-468-6440

ANNEXE 1 - Aperçu du Conseil scolaire Centre-Nord

Créé en 1994, le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) offre à chaque élève une expérience scolaire francophone, catholique ou publique, qui favorise sa réussite, son épanouissement et son engagement communautaire. Il regroupe 20 écoles francophones et accueille plus de 4 000 élèves, sur un vaste territoire allant de Fort McMurray à Red Deer, et de Jasper à Lloydminster. Depuis sa fondation, le CSCN veille à former ses élèves pour qu'ils deviennent de fiers francophones ainsi que des citoyens accomplis et engagés.

Mission

Offrir à chaque élève une expérience scolaire francophone, catholique ou publique, qui favorise sa réussite, son épanouissement et son engagement communautaire.

Vision

Fiers francophones, citoyens accomplis et engagés.

Principes directeurs

Fierté francophone : le français est au cœur de notre raison d'être. Nous nous affirmons comme francophones. Nous offrons un cheminement scolaire qui favorise la construction identitaire.

Culture de réussite : nous valorisons le dépassement de soi. Nos décisions se prennent à partir de données factuelles.

Gestion d'un conseil composé : nous respectons les droits constitutionnels protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi concernant l'Alberta. Nos décisions sont prises en tenant compte de l'intérêt de tous nos élèves, qu'ils fréquentent les écoles publiques ou les écoles catholiques.

- Nos écoles publiques sont non confessionnelles. Nous accueillons les élèves peu importe leur religion dans un milieu où le respect est une valeur fondamentale.
- La foi est au cœur de nos écoles catholiques. Par nos paroles et nos gestes, nous personnifions les vertus de l'Église catholique telles que l'espérance, la charité et l'amour.

Inclusion et respect : nous faisons preuve d'ouverture, d'écoute et favorisons le dialogue. Nous apprécions les différences et valorisons chaque individu. Nous misons sur des milieux accueillants qui sont empreints d'empathie et de compassion.

Engagement communautaire : nous favorisons un climat qui place l'école au centre de la communauté et nous encourageons les partenaires en vue d'améliorer les apprentissages de nos élèves, de rendre nos familles plus fortes et de vitaliser nos communautés.